



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rémunération des grossistes-répartiteurs

Question écrite n° 8754

Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la rémunération des grossistes-répartiteurs. Avec un résultat d'exploitation divisé par 6 entre 2010 et 2015, les entreprises de la répartition ne disposent plus d'aucune marge de manœuvre et l'avenir du modèle français est aujourd'hui menacé. En effet, de 2008 à 2016, le résultat d'exploitation annuel de l'ensemble du secteur a chuté de 200 millions d'euros à 0, et une perte est attendue cette année, malgré un chiffre d'affaires conséquent de 17 milliards d'euros. Cette tendance est liée au fait que les marges réglementées de ce maillon méconnu mais crucial de la chaîne du médicament sont très faibles et continuent de baisser, étant corrélées aux prix des médicaments remboursés, régulièrement abaissés par l'État pour soulager les finances de l'assurance maladie. Ce problème s'accroît avec la substitution croissante en France des médicaments d'origine (« princeps ») par des génériques, sur lesquels les marges des grossistes-répartiteurs sont encore plus limitées. Ainsi, comme les officinaux, les grossistes-répartiteurs ont été directement impactés par les baisses de prix et particulièrement celles qui ont affecté les médicaments génériques. Aujourd'hui, la marge brute dégagée sur les médicaments génériques ne suffit plus à financer leurs coûts de distribution par les grossistes-répartiteurs. La branche a cherché à se diversifier et a déjà augmenté sa productivité : elle a dû sacrifier 1 000 emplois en dix ans, pour un total de 12 000 emplois restant aujourd'hui. Mais cela n'a pas suffi et il n'est désormais plus possible d'optimiser davantage les coûts du secteur sans faire baisser la qualité de sa distribution et sans compromettre le respect de ses obligations de service public : de quoi engendrer potentiellement des problèmes d'approvisionnement pour les pharmacies. Or la répartition pharmaceutique est un maillon essentiel pour que chaque patient dispose des médicaments dont il a besoin quand il faut et où il faut. Sa fiabilité et sa réactivité ne peuvent être assurées qu'avec un niveau de financement approprié. Aussi, elle souhaiterait savoir quelles mesures elle compte prendre pour garantir un niveau suffisant de rémunération aux grossistes-répartiteurs.

Texte de la réponse

Les grossistes-répartiteurs représentent un maillon essentiel de la chaîne de distribution des médicaments en France. Se fournissant auprès des laboratoires pharmaceutiques, ils approvisionnent les pharmacies d'officine en permettant de regrouper les commandes de produits provenant de différents laboratoires. Ils assurent une très bonne couverture du territoire national et participent à ce que chaque Français dispose rapidement du bon médicament, au moment où il en a besoin. Les représentants du secteur ont appelé l'attention des pouvoirs publics sur la dégradation des performances économiques des entreprises évoluant sur le territoire national. Cela a motivé la mobilisation de l'Inspection générale des affaires sociales pour faire un état des lieux du secteur et recueillir la vision de l'ensemble de la chaîne de distribution. Sur la base des propositions formulées dans ce cadre, une concertation sera prochainement ouverte avec les services du ministère pour explorer les différentes évolutions possibles et soutenables concernant le modèle économique du secteur.

Données clés

Auteur : [Mme Séverine Gipson](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8754

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 mai 2018](#), page 4427

Réponse publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 6161